



SITZUNG DES SCHWEIZERISCHEN BUNDESRATES
AUSZUG AUS DEM PROTOKOLL

SÉANCE DU CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

SEDUTA DEL CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO
ESTRATTO DEL PROCESSO VERBALE

Secret

Mardi 6 novembre 1962

Verbal

Présidence

Dans sa séance du 26 octobre 1962, le Conseil fédéral a décidé que le colonel commandant de corps Robert Frick serait désigné comme général par le Conseil fédéral dans le cas où les circonstances empêcheraient l'Assemblée fédérale de se réunir et que le colonel commandant de corps Frick devrait se considérer comme investi de la charge de général dans le cas où le Conseil fédéral serait hors d'état de le désigner.

Dans la séance de ce jour, le chancelier de la Confédération a soumis un projet de lettre au colonel commandant de corps Frick, dans laquelle le Conseil fédéral indiquerait ce qu'il est dit ci-dessus, ainsi que les conditions dans lesquelles le Conseil fédéral pourrait approuver la désignation. Les conditions du 6^e juin 1962 y sont jointes.

de vote

1. Le projet de lettre est approuvé.
2. La lettre rendue précédemment au colonel commandant de corps Nagel, et rendue par lui, sera déposée dans le coffre-fort de la chancellerie fédérale.
3. La lettre au colonel commandant de corps Frick sera rendue par N. le Président de la Confédération.

Pour extrait conforme :

Ch. Ober